

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 548

présenté par

M. Letchimy, Mme Chapdelaine, M. Paul, Mme Bareigts, M. Bies, Mme Tallard, M. Jalton et  
Mme Florence Delaunay

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 2, après le mot :

« données »

insérer les mots :

« nationales et territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte-tenu des contextes particuliers de chaque territoire et, notamment, des territoires ultramarins, il est proposé que puissent être définies des données de référence locales spécifiques, par exemple, en matière de biodiversité ou de climatologie et non uniquement de données macro définies nationalement.